

## DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 10 octobre 1977

o.220

o.223.10/- BBP/ML/ch

o.223.11/

AIDE ALIMENTAIRE DE LA CONFEDERATION EN PRODUITS LAITIERSBase  
légale

Arrêté fédéral du 8 mars 1976 (rubrique 201.493.19) ouvrant un crédit de programme de 63 millions de francs pour la livraison de produits laitiers, en règle générale de provenance suisse, à distribuer durant une période minimale de trois ans, à partir du 1er janvier 1976.

Crédits  
annuels

1976	Fr. 18'000'000	ayant permis l'achat et la distribution de
	1898,5 t	lait entier indigène
	65,7 t	lait écrémé vitaminé indigène <sup>1)</sup>
	194 t	fromage fondu indigène
	82 t	lait entier acheté dans le pays de consommation
1977	Fr. 21'000'000	ayant permis l'achat et la distribution de
	2175 t	lait entier indigène
	267 t	lait écrémé vitaminé indigène
	150 t	fromage fondu indigène
	82,5 t	lait entier acheté dans le pays de consommation
		(état au 6.9.77)
1978	somme inscrite au budget : Fr. 24'000'000	

1) voir page suivante

Critères  
à observer

L'aide alimentaire en produits laitiers doit profiter aux groupes les plus défavorisés dont les oeuvres suisses d'entraide internationale assument la charge directement ou par l'intermédiaire d'une organisation locale amie, garante d'une préparation dans des conditions d'hygiène adéquate et d'une distribution contrôlée. Un transfert direct de gouvernement à gouvernement doit rester une exception réservée à des cas de catastrophe naturelle.

En ce qui concerne l'alimentation des enfants dans les pays en voie de développement, il est veillé à ce que l'aide ne se substitue pas au lait maternel, reste complémentaire et cesse dès qu'elle n'est plus indispensable : il en résulte que la distribution de lait reconstitué, à l'école ou dans les crèches-garderies et sous contrôle médical ou sanitaire approprié, doit être préférée à une consommation dans le cadre familial qui n'offre généralement pas les garanties d'hygiène nécessaires.

---

1) de la lère page :

L'OMS a attiré l'attention des pays donateurs sur les dangers que présente le lait écrémé distribué à des enfants souffrant d'avitaminose (marasme ou kwashiorkor) qui, en très peu de temps, peuvent être frappés de cécité totale ou partielle. Le lait écrémé n'est en lui-même pas en cause mais, en simplifiant les données, on constate que cet aliment peut provoquer la perte des vitamines A restées dans l'organisme affaibli au lieu de lui en apporter. Nous avons dès lors pris la décision de ne livrer, par le crédit laitier, que du lait écrémé vitaminé, et faiblement sucré, ce qui nous permet d'intervenir avec une sécurité absolue dans toutes les parties du monde. Peu après, l'OMS obtenait à l'unanimité des membres du PAM que les pays donateurs n'enverraient du lait écrémé non revitaminé qu'après avoir obtenu, pour chaque envoi, l'approbation de l'OMS qui tient à jour la liste des pays et régions où cet aliment n'est pas indiqué.

La Confédération participe aux frais accessoires en assumant la totalité des frais d'emballage (sacs ou boîtes métalliques) et contribue aux frais de transport en remboursant aux oeuvres une partie de leurs dépenses, selon une clé susceptible d'être révisée périodiquement.<sup>1)</sup>

### Evaluation

En septembre 1976, trois organisations caritatives ayant leur siège en Suisse - qui reçoivent le 18 % du tonnage total - soit

- Terre des Hommes, Lausanne (bénéficiaire, en 1976, de 29 t de lait)
- Terre des Hommes, Genève (a reçu, en 1976, 57,2 t de lait)
- Conseil oecuménique des Eglises (chargé de distribuer, en 1976, 263 t de lait)

furent invitées à participer à une enquête tendant à connaître les conditions dans lesquelles s'effectue, sur le terrain, la distribution du lait en poudre offert par la Confédération.

A fin mai 1977, les réponses de 70 centres avaient été analysées; elles émanaient de

- 1 centre sis en Europe
- 1 centre au Moyen-Orient
- 4 centres en Asie
- 4 centres en Amérique du Sud
- 60 centres en Afrique.

---

1) Remboursement intégral des frais de transport fob port européen et du 50 % du fret maritime (cif); dès l'arrivée au port de débarquement, les frais incombent uniquement à l'oeuvre responsable. La Confédération rembourse la totalité des frais lorsqu'elle charge une organisation d'acheminer et de distribuer son aide (exemple : Croix-Rouge suisse).

Parallèlement, CARITAS (bénéficiaire, en 1976, de 271 t de lait) et EMMAUS (41 t) effectuent une enquête similaire auprès de leurs nombreux centres de distribution; les résultats de ces études ne sont pas encore connus au moment de la rédaction du présent rapport. Frères de nos Frères et Solidarité-Tiers Monde procéderont de manière identique, et spontanément, dès la fin de la campagne 1977.

En résumé, on constate que

- l'emballage en boîtes métalliques est en général souhaité (conservation facilitée, utilisation ultérieure, à d'autres fins, du récipient);
- les conditions de stockage sont satisfaisantes, ce qui apporte la preuve du prix que l'on attache à la conservation d'une denrée jugée très précieuse;
- les vols constatés à la réception sont insignifiants;
- la reconstitution du lait et sa distribution sous forme liquide et sous contrôle est la règle; la distribution de lait en poudre s'impose lorsque les conditions locales ne permettent pas une aide nutritionnelle directe;
- plusieurs centres ont relevé que la quantité de lait dont ils disposent est insuffisante pour couvrir leurs besoins prioritaires (une aide complémentaire a spontanément été accordée de cas en cas);
- les priorités observées sont conformes à nos critères: l'enquête fait clairement apparaître que notre aide permet d'accorder un appoint nutritionnel aux enfants en bas âge dénutris ou atteints de maladies dues à la dénutrition, aux femmes enceintes souffrant de la faim, aux femmes ne pouvant assumer pleinement leur

rôle essentiel de nourrices, aux bébés orphelins ou ayant besoin d'un complément au lait maternel et, dans une mesure moindre, à des malades, des vieillards isolés, des lépreux;

- interrogés quant aux conséquences d'un arrêt éventuel des distributions, 48 centres jugent qu'une interruption des distributions aurait des effets extrêmement graves puisqu'elle entraînerait la mort à court terme de nombreux patients et une recrudescence du kwashiorkor (deux centres signalent la guérison d'un millier de cas de kwashiorkor);
- quant à l'incidence économique des envois de lait, 63 centres répondent que celle-ci est nulle, le lait étant inexistant ou inaccessible, vu son prix, aux bénéficiaires de l'aide suisse <sup>1)</sup>;
- le problème de la qualité de l'eau utilisée pour la reconstitution du lait demeure la préoccupation première des responsables : nous sommes tous conscients du fait que ce problème est loin d'être résolu, malgré les programmes en cours depuis des années.

Nos <u>partenaires</u>	ont été mis au bénéfice en 1976	de lait,	de fromage	pour une valeur de (y compris emballage +transport)
1. Croix-Rouge suisse (y compris opérations d'urgence)	378 t	20 t	3'256'700	

1) Relevons à ce sujet que lorsqu'il nous a été signalé qu'un pays, ou une région, disposait d'un excédent de lait, non pas du fait d'une surproduction mais du fait de l'indigence générale de la population, nous avons procédé à des achats locaux, contribuant ainsi à assainir le marché. Inversement, lorsque nos achats sur place risquaient de réduire une offre locale trop faible, nous avons expédié de Suisse, malgré le coût élevé du transport, le lait nécessaire à une amélioration des conditions locales. En 1976, les achats à l'étranger ont ainsi atteint 90'000 kg, soit 4 % de la quantité totale distribuée.

2. CICR (y compris opérations d'urgence)	350 t	-	2'906'500
3. Caritas Suisse	271 t	75 t	2'615'200
4. Conseil oecuménique des Eglises	263 t	40 t	2'464'600 <sup>1)</sup>
5. UNRWA	275 t	-	2'320'000
6. Fédération luthérienne mondiale	108 t	-	872'300
7. Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge	65 t	30 t	691'400
8. American Joint Distribution Committee	65 t	1 t	533'000
9. Terre des Hommes, Genève	57,2 t	-	470'000
10. Aide aux lépreux Emmaüs	41 t	1 t	317'300
11. Aide suisse aux Tibétains	30 t	10 t	313'800
12. Frères de nos Frères	32 t	5 t	274'000
13. Terre des Hommes, Lausanne	29 t	5 t	268'000
14. Amici di Padre Mantovani	20 t	10 t	222'600
15. Schw. Mennonitische Organisation für Hilfswerke	20 t	-	173'100
16. Union suisse des Eglises adventistes du 7 <sup>e</sup> Jour	20 t	-	168'500

1) Le Conseil oecuménique des Eglises répartit et contrôle également (comptabilité séparée), les envois destinés aux organisations caritatives suivantes :

- Conseil suisse des missions évangéliques
- Département missionnaire romand
- Alliance missionnaire
- Missions de Bâle
- Mission morave
- Mission Nilland
- Croix-bleue
- Missions méthodistes
- Mission évangélique au Kwango/Zaïre

- 7 -

17. Fédération suisse			
"Amis des Arméniens"	7 t	2 t	72'600
18. Dr Elsa Kockel (Inde)	5 t	-	31'200
19. Armée du Salut	5 t	-	28'400

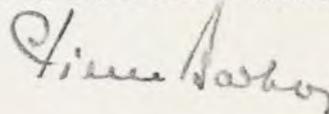
La répartition fait l'objet d'un examen annuel basé sur les besoins signalés, d'une part, et sur les disponibilités, d'autre part.

Il est à relever que les contributions offertes au Programme alimentaire mondial (150 t de fromage et 50 t de lait en poudre en 1976, pour une valeur de Fr. 1'311'400) sont financées par le crédit de programme de l'aide humanitaire (rubrique 201.493.14). Il en est de même lors d'actions spéciales réalisées au moyen du stock d'urgence que la Section des oeuvres d'entraide maintient auprès de la Croix-Rouge suisse.

Répartition 1977 On trouvera, en annexe, la répartition des produits laitiers : elle fait apparaître que plus de 315 centres assurent la distribution sur le terrain.

Conclusion La présente étude prouve que l'aide de la Confédération représente, en fait, un apport nutritionnel plus qu'une aide alimentaire proprement dite.

Section  
des Oeuvres d'entraide internationale



Pierre Barbey

Annexe : répartition du crédit  
laitier 1977 : état au 3.10.77

o.223.11 - ML

CREDIT LAITIER 1977. Rubrique 201.493.19REPARTITIONRemarques portant sur la statistique ci-jointe.

- Les numéros figurant dans la lère colonne qui suit le nom du pays sont ceux qui, dans l'organisation interne, désignent les organisations recevant des produits laitiers de la Confédération. (Annexe)
- les numéros qui ne figurent pas dans le tableau ci-joint sont ceux d'organisations qui ne sont plus desservies ou qui émargent à une autre rubrique (stock DPF, PAM).
- Pour certaines organisations, le nombre de centres est indiqué par le chiffre 1 (Ligue, Caritas, Armée du Salut, CICR, UNRWA). Il s'agit du nombre de centres de réception qui assument la distribution aux dispensaires, asiles etc qu'ils contrôlent et dont le nombre est bien supérieur. D'autre part, la Croix-rouge suisse sert les Croix-rouges ou Croissants rouges récemment constituées dans des pays ayant accédé à l'indépendance ; en conséquence, là encore, le chiffre 1 est un minimum.
- Lorsque les pays cités ne sont pas en voie de développement, il s'agit de distributions prévues soit à la suite de catastrophes naturelles, soit en faveur de groupes vulnérables de territoires occupés (Cis-Jordanie figurant sous Israël) soit de réfugiés (Saharouis figurant sous Maroc ou Algérie), soit, dans de rares cas, d'asiles de vieillards, d'aveugles, de lépreux situés dans des pays qui ne peuvent les prendre en charge, pour des motifs politiques ou religieux ( juifs en Iran, druzes en Israël ).
- Le tableau ci-joint n'est pas complet en ce sens que la distribution n'est pas terminée. Le motif en est qu'au début de l'année, nous devons retenir une partie du crédit (un dixième environ) pour faire face aux éventuelles hausses de prix en cours d'année ainsi qu'aux urgences du dernier trimestre.

Annexe : liste des organisations  
recevant des produits laitiers  
de la Confédération

Crédit laitier 1977 Répartition

Colonne A : pays dans lesquels se trouvent les groupes vulnérables prioritaires desservis par les organisations figurant en annexe de ce tableau.

Colonne B : Numéros internes des organisations précitées

Colonne C : Nombre minimum de centres d'une organisation dans le pays indiqué

Colonne D : Tonnage total de produits laitiers de la Confédération distribué par une organisation dans le pays indiqué.

Colonne E : Tonnage total distribué par toutes les organisations mentionnées dans le pays indiqué. En rouge : totaux

A	B	C	D	E	A	B	C	D	E
EUROPE ↓		9		78	ASIE suite				
Grèce	3	3	4		Inde	2	1	35	
	12	1	10	14		5	26	21,6	
Portugal	9	1	30			6	5	34	
	12	1	18			8	1	12	
	24	1	3	51		10	1	35	
Turquie	22	1	10	10		12	4	16	
Yougoslavie	1	1	3	3		16	22	40	
						19	1	30	
MOYEN ORIENT ↓		15		463		20	3	164	387,6
UNRWA	21	1	275	275	Indonésie	10	1	10	
Israël	1	1	35			14	1	7	17
	5	1	1		Iran	5	1	0,5	0,5
	11	1	30		Mongolie	9	1	15	15
	12	1	5		Nelle Caléd.	12	1	5	5
	19	1	4		Pakistan	10	2	20	
	20	1	5			24	1	5	25
	26	1	2	82	Philippines	7	1	20	20
Liban	3	2	5		Sri Lanka	5	1	0,3	
	12	1	10			10	1	10	
	20	1	1	16		20	1	10	
Syrie	7	2	85			25	1	6	26,3
	11	1	5	90	Thaïlande	5	2	1	
						7	1	20	
ASIE ↓		88		666,9		12	2	40	61
Bangladesh	10	1	50						
	11	1	20						
	14	1	9,5						
	18	1	10	89,5					
Birmanie	10	1	10	10					
Hong-Kong	20	1	10	10					

Suite : Afrique p. 2

Suite : même page, colonne 2

AFRIQUE									
A	B	C	D	E	A	B	C	D	E
		168		1017,2					
Algérie	10 20	2 1	40 19	59	Madagascar	5 12 18 20 23	4 2 3 1	1,6 34 3 10,5	
Angola	5 12	1 1	0,5 10	10,5	Malawi	12 20	1 1	3 4	58,1
Bénin	12 18 19 20	1 5 5 1	5 8 28 5	46	Mali	10	1	15	15
Burundi	18 19	1 1	1 8	9	Maroc	10 20	2 1	25 3	28
Cameroun	12 19 20 23	5 4 1 1	21 22 8 5	56	Maurice Ile	9 12 20	1 1 1	15 15 6	36
Cap Vert	10 23	2 1	20 4	24	Mauritanie	9 18	1 1	40 1	41
Centrafrique	5 20	1 1	1,6 7	8,6	Mozambique	7 12 20	1 1 1	50 10 3	63
Comores	10	1	10	10	Niger	10 18 20	1 3 1	10 5 3	18
Congo	20 24	1 1	6 5	11	Ouganda	20	1	11	11
Côte d'Ivoire	5 12 18 20	1 1 15 1	0,3 10 12,5 7,5	30,3	Rwanda	9	1	30	30
Egypte	12	1	3	3	Sao Tomé & P	12 20	1 1	10 2	12
Ethiopie-Erythree	7 10 11 12 18	1 1 1 1 2	30 15 15 2 2	64	Sénégal	5 10 18 19 20 23	1 1 1 2 1 1	0,5 10 1 22 2 2	37,5
Gabon	12	1	1	1	Seychelles	20	1	3	3
Ghana	12 19 20 24	1 1 1 1	10 5 2,5 4	21,5	Sierra Leone	12	1	3	3
Haute Volta	5 6 10 18 19 20	1 1 1 5 1 1	0,2 12 5 8 1 2	28,2	Soudan	11 12	1 2	10 25	35
Kenya	12 20 24 25	1 1 1 1	10 8 5 3	26	Tanzanie	5 11 12 18 20 25	1 1 3 1 1 1	1,2 40 7 1 1 4	54,2
Lesotho	5 20	1 1	0,5 2,5	3	Tchad	10 18 20	2 2 1	20 1,5 11	32,5
					Togo	12 18 19	1 6 2	5 6 5	16

Suite page 3 lère colonne

Suite : même page, 2ème colonne

- 3 -

A	B	C	D	E
AFRIQUE fin				
Transkei	20	1	18,5	
	25	1	6	24,5
Tunisie	9	1	15	
	10	1	2	
	12	1	1	18
Zaïre	12	3	26	
	14	1	9,5	
	18	2	2	
	20	1	8	
	24	1	8	53,5
Zambie	5	2	0,8	
	20	1	3	
	24	1	3	
	25	1	6	12,8
AMERIQUE ↓		35		229,4
Argentine	24	1	4	4
Barbades	24	1	2	2
Belize	12	1	2	2
Bolivie	12	1	3	
	20	1	7	10
Brésil	6	1	6	
	18	1	1	
	19	1	8	
	20	1	15	
	24	1	7	37
Chili	5	4	1,4	
	12	1	6	
	19	1	40	
	20	1	4	
	24	1	7	58,4
Colombie	20	1	6	6
Equateur	19	1	12	
	20	1	1	13
Guatémala	12	1	10	10
Guyane	24	1	3	3
Haïti	7	1	15	
	14	1	2	
	24	1	6	23
Honduras	12	2	16	16
Jamaïque	20	1	1	
	24	1	2	3
Nicaragua	12	1	10	10
Paraguay	7	1	10	
	20	1	6	16
Pérou	19	1	4	
	20	1	12	16

### Récapitulation générale :

Les produits laitiers de la Confédération sont attribués à 23 organisations suisses ou internationales d'entraide (32 si l'on tient compte que l'une groupe 9 organisations distinctes).

Ces organisations gèrent et contrôlent un minimum de 315 centres (voir à ce sujet la feuille : remarques) situés dans 75 pays. Le tonnage total de produits laitiers distribués avoisine 2600 tonnes.

Crédit laitier 1977. Rubrique 201.493.19

ORGANISATIONS RECEVANT DES PRODUITS LAITIERS DE LA CONFEDERATION  
POUR REPARTITION DANS LEURS CENTRES DU TIERS MONDE

---

( En regard : numéros internes utilisés par la section pour désigner l'organisation en question ).

---

Les numéros non repris concernent des organisations non servies en 1977 ou passées sous la rubrique de l'aide humanitaire.

---

- 1 Joint distribution committee
  - 2 Association Amici di Padre Mantovani
  - 3 Fédération suisse des Amis des Arméniens
  - 5 Aide aux lépreux Emmaüs Suisse
  - 6 Frères de nos frères
  - 7 Comité international de la Croix-rouge
  - 8 Dr Elsa Kockel
  - 9 Ligue des sociétés de la croix-rouge
  - 10 Croix-rouge suisse
  - 11 Fédération luthérienne mondiale
  - 12 Entraide protestante suisse
    - 12.1 Conseil oecuménique des Eglises
    - 12.2 Conseil suisse des missions évangéliques
      - 12.21 Département missionnaire romand
      - 12.23 Alliance missionnaire
      - 12.24 Missions de Bâle
      - 12.26 Missions moraves
      - 12.27 Mission Nilland
      - 12.28 Croix-bleue
      - 12.29 Mission méthodiste
      - 12.30 Mission évangélique au Kwanda
  - 14 Schweiz. Mennonitische Organisation für Hilfswerke
  - 16 Aide suisse aux Tibétains
  - 18 Terre des Hommes Genève
  - 19 Terre des Hommes Lausanne
  - 20 Caritas Suisse
  - 21 U N R W A
  - 22 U N I C E F
  - 23 Union suisse des Eglises adventistes
  - 24 Armée du Salut Suisse
  - 25 Solidarité Tiers-monde
  - 26 Ecoles druzes via ambassade de Suisse.
-